



On rapporte qu'Anas ibn Mâlik, qu'Allah à agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

- 1 "Il n'y a ni contagion,
- 2 ni mauvais augure
- 3 et le bon augure me plaît". On lui demanda: Qu'est-ce que le bon augure? Il répondit: "C'est la parole agréable." Référencé par Al-Boukhari et Moslim<sup>(1)49</sup>.

#### Les Versets

- ﴿Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction﴾ [Sourate Al-Baqara: 195].
- ﴿Et quand le bien-être leur vint, ils dirent: "Cela nous est dû" et si un mal les atteignait, ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure. En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas﴾ [Sourate Al-A' râf: 131].
- ﴿Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu' Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance"﴾ [Sourate At-Tawba: 51].
- ﴿Nul malheur n' atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah!﴾ [Sourate Al-Hadîd: 22].

#### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, on dit aussi Abou Thoumâma, Anas ibn Mâlik ibn an-Nadr Al-Ansârî, Il est né dix ans avant l'Hégire et devint le serviteur du Messager d'Allah ﷺ dès que celui-ci arriva à Médine. Le Prophète ﷺ invoqua Allah pour qu' Il lui donne la richesse, une nombreuse progéniture et une longue vie et qu'Il lui pardonne ses péchés. Effectivement, Allah lui a donné de la richesse et une nombreuse progéniture et il fut le dernier de ses Compagnons de Bassora à mourir. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire<sup>(1)</sup>.

#### Résumé

Le Prophète ﷺ rectifie la croyance des membres de sa communauté en la purifiant de ce qui provenait de l'époque préislamique. Il affirme ainsi que les maladies ne sont pas contagieuses par nature, mais qu'elles se produisent par la volonté d'Allah. Il défend par la même occasion de voir du mauvais augure dans certains temps, lieux ou personnes et recommande à l'être humain de suivre le bon augure qui est la parole agréable qu'il prodigue ou qu'il entend.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mu'jam as-Sahaba d'Al-Baghawî (1/43) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mu'jam as-Sahaba d'Al-Baghawî (1/43) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).



# Compréhension (fiqh)

Allah envoya Son Prophète Mohammad ﷺ afin d'appeler les gens au monothéisme et de le purifier des altérations et des croyances héritées de l'époque préislamique. Ce hadith attire l'attention sur certaines d'entre elles:

**1** “Il n’y a ni contagion”, c’est-à-dire n’attribuez pas la transmission de la maladie d’une personne malade à une personne saine qui ont été toutes les deux en contact, exclusivement au contact entre ces deux personnes. Le hadith ne nie pas l’existence de la contagion, mais il réfute le fait que ce n’est qu’à cause de cela que la maladie apparaît chez une personne. Cela fait plutôt suite à une décision d’Allah, la preuve étant que s’il le veut, la maladie se transmet d’une personne malade à une personne saine qui sont à proximité l’une de l’autre, et s’il le veut elle ne se transmet pas, sachant que le tout premier malade n’a pas contracté cette maladie en raison de la contagion.

Toutefois, il est ordonné au musulman de mobiliser les causes bénéfiques et de délaisser ce qui lui cause du préjudice. C’est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ ordonna de recourir aux causes permettant de rester sain et sauf et de s’éloigner des personnes atteintes d’une maladie contagieuse. Il dit en effet: “Fuis le galeux comme tu fuirais un lion”<sup>(1)51</sup>. Il dit aussi: “Lorsque vous apprenez que la peste sévit dans une contrée, ne vous y rendez pas et lorsqu’elle sévit dans une contrée dans laquelle vous vous trouvez ne la quittez pas” Hadith référencé par Al-Boukhari et Moslim<sup>(2)52</sup>. Le Prophète ﷺ dit également: “Qu’un malade ne se rende pas chez quelqu’un de sain”<sup>(3)53</sup>. Cela signifie: Un malade ne doit pas se rendre chez un individu sain afin de ne pas le contaminer et ainsi être la cause de sa maladie.

Le musulman évite donc ce qui cause du danger, conformément aux paroles d’Allah: **«Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction»** [Sourate Al-Baqara: 195] tout en étant persuadé que seul ce qu’Allah a écrit atteint l’être humain conformément aux paroles d’Allah: **«Dis: “Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu’Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C’est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance”»** [Sourate At-Tawba: 51].

**2** “Ni mauvais augure”, c’est-à-dire ne décelez pas de mauvais présage dans ce que vous voyez ou entendez, comme lorsque quelqu’un décide de voyager puis après avoir aperçu un corbeau ou avoir appris un événement ou la mort de quelqu’un ou autre, considère cela comme un mauvais présage et annule son voyage pour cette raison, ou bien voyage en étant inquiet.

1 Al-Boukhari (5707) d’après Abou Hourayra - qu’Allah a agréé.

2 Al-Boukhari (5728) et Moslim (2218) d’après Oussama ibn Zayd - qu’Allah a agréé.

3 Moslim (2221) d’après Abou Hourayra- qu’Allah a agréé.

Le mauvais augure était qualifié de *tiyara*, car les gens du temps de l’époque préislamique décelaient le mauvais augure dans le vol des oiseaux (*tayr*). Lorsqu’ils voulaient voyager ou entreprendre quelque chose, ils lui jetaient des pierres. S’il prenait son envol et partait sur la droite, ils considéraient cela comme un bon présage et ils voyageaient, et s’il prenait son envol et partait sur la gauche, ils considéraient cela comme un mauvais présage et ils ne voyageaient pas. De plus, ils considéraient certaines espèces d’oiseau comme un mauvais présage, comme la chouette et le corbeau. En effet, lorsqu’un corbeau croissait au-dessus de la demeure de quelqu’un, ils prétendaient que cela présageait sa mort prochaine et c’est pourquoi ils le considéraient comme un mauvais présage. C’est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: “Il n’y a ni contagion, ni augure, ni hibou, ni mauvais présage lié au mois de Safar”<sup>(1)54</sup>.

Le hibou est l’oiseau qu’ils considéraient comme étant de mauvais augure et les Arabes considéraient Safar qui est le mois connu qui vient après Mouharram, comme étant également une période de mauvais augure.

**3** Puis le Prophète ﷺ nous informe qu’il aime le bon augure, c’est-à-dire la parole agréable que l’homme entend et qui le réjouit, comme lorsqu’un homme alors qu’il travaille entend quelqu’un l’appeler “Ô bienheureux”, etc.

En effet, la parole agréable réjouit l’âme, emplit d’aise et motive l’être humain. C’est pourquoi le bon augure plaisait au Prophète ﷺ, puisqu’il ne contrevient pas au monothéisme ni n’affaiblit la foi dans le cœur et c’est aussi pourquoi lorsque Souhayl ibn ‘Amr vint au Prophète ﷺ le jour de la trêve d’Al-Hodaybiyya afin de négocier avec lui cette trêve, le Prophète ﷺ se réjouit et dit: “Votre affaire est facilitée”<sup>(2)55</sup> (du verbe sahoula/yashoulou qui signifie faciliter et qui a la même origine que le nom Souhayl).

1 Al-Boukhari (5757) et Moslim (2220) d’après Abou Hourayra- qu’Allah a agréé.

2 Voir Imtâ’ al-Asmâ’ d’Al-Maqrîzî (12/175) et Souboul al-Houdâ wa ar-Rachâd d’As-Sâlihî (5/48).

**1** Le musulman doit avoir une âme forte et être entreprenant dans le bien. Comme toute chose suit ce qui lui a été déterminé, l'être humain n'a qu'à œuvrer, à s'en remettre à Allah et à mobiliser les causes requises.

**2** Il est prescrit de recourir aux causes qui permettent à l'être humain de se prémunir des maladies et ceci ne s'oppose pas à sa foi inébranlable en Allah et à sa certitude que ce qui doit l'atteindre ne peut le manquer. Le musulman doit en effet s'acquitter de ce qu'il doit faire et savoir que c'est avant tout et après tout Allah qui décide de toute chose.

**3** S'en remettre vraiment à Allah nécessite d'être satisfait de ce qu'il a décrété et de se résigner à ce qu'il a ordonné et prescrit. Bichr Al-Hâfi - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "L'un d'eux dit qu'il s'en est remis à Allah. Il ment sur Allah, car s'il s'en était remis à Lui, il aurait été satisfait de ce qu'Allah fait"<sup>(1)56</sup>.

**4** Lorsqu'une épidémie contagieuse sévit, le musulman se doit de se confiner, ne pas se rendre dans la contrée où cette épidémie sévit ou ne pas la quitter s'il s'y trouve et se soumettre à Allah. On rapporte que 'A`icha - qu'Allah a agréée - questionna le Messager d'Allah ﷺ au sujet de la peste et le Prophète ﷺ lui répondit: "C'était un châtement qu'Allah envoyait sur qui Il voulait et Il en fit une miséricorde pour les croyants. En effet, il n'y a pas de serviteur atteint par la peste et qui reste dans son pays en étant patient et en étant convaincu que seul l'atteindra ce qu'Allah a écrit, sans qu'il n'obtienne la même rétribution que le martyr"<sup>(2)57</sup>.

**5** Tout comme le Prophète ﷺ ordonna de prendre garde aux maladies contagieuses, il ordonna également à l'être humain de se prémunir des vices qui se transmettent aussi par contagion. Ainsi, le Prophète ﷺ défendit à l'homme de s'asseoir avec des compagnons au mauvais comportement et compara le mauvais compagnon au soufflet qui attise le feu lorsqu'il dit: "L'exemple du compagnon vertueux et du mauvais compagnon est celui du vendeur de musc et du forgeron. Le vendeur de musc t'offrira du musc ou t'en vendra ou bien tu sentiras une odeur agréable émaner de lui. Le forgeron brûlera tes vêtements ou bien tu sentiras une mauvaise odeur émaner de lui"<sup>(3)58</sup>.

1 Voir Madârij as-Sâlikine d'Ibn al-Qayyim (2/114).

2 Al-Boukhari (5734).

3 Al-Boukhari (5534) et Moslim (2628) d'après Abou Moussâ Al-Ach'arî, qu'Allah a agréé.

**6** Il est de coutume dans certains peuples de voir un mauvais présage à la présence de certains animaux, certaines formes, certains nombres et certains événements. Cela peut se diffuser dans des milieux musulmans par le biais de films et de récits et Satan peut y ajouter ses insufflations si un jour, un mauvais événement coïncide avec un prétendu mauvais présage. L'être humain raisonnable doit donc prendre garde à ce que ces idées se diffusent et y faire attention,

**7** En plus d'être contraire à ce qu'implique la soumission à Allah et à la croyance au décret et au destin d'Allah, c'est aussi un mal qui rend le cœur malade et détourne l'être humain de ce qu'il veut atteindre. Même s'il ne l'en détourne pas complètement, ce mal le rend incertain et désemparé, incapable d'être persuadé que seul l'atteindra ce qu'Allah a écrit. Son remède est de s'en détourner, de faire croître dans son cœur la confiance en Allah et la soumission à Lui et d'aller de l'avant.

**8** Il arrive que l'être humain ait une réaction superstitieuse vis-à-vis d'une chose particulière sans le vouloir. Cela ne peut lui être reproché que s'il s'en satisfait et qu'il persiste. Ibn Mas'oud - qu'Allah a agréé - a dit: "Le mauvais augure est de l'associationnisme et il n'y a personne parmi nous qui en est exempt, mais Allah le fait disparaître lorsqu'on s'en remet à Lui"<sup>(1)59</sup>.

**9** Le musulman peut voir du bon augure dans une parole agréable, comme lorsqu'un homme dit: "Réjouis-toi" ou l'apostrophe en utilisant un surnom plaisant. Le bon augure ne repousse pas le destin, mais apaise l'âme, rend le cœur bon et apporte un surplus de motivation. De plus, le bon augure plaisait au Prophète ﷺ.

**Hâfidh Al-Hakamî - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit:**

Toute chose est déterminée par le décret et le destin, et tout est écrit dans l'Écriture Primordiale. Ni astre qui apporte la pluie, ni contagion, ni mauvais augure et ce qu'Allah a décrété ne changera pas.  
Ni goule, ni hibou, ni mauvais présage lié au mois de Safar, conformément à ce dont nous a informés le Maître des êtres humains.

1 Ahmad (3687).